

Ecole Doctorale de Chimie Moléculaire Paris Centre ED 406
Downtown Paris graduate school for molecular chemistry

COMITE DE SUIVI – MODE D’EMPLOI

Le Comité de suivi individuel est régi par l’article 13 de l’arrêté du 25 mai 2016, modifié par l’arrêté ministériel du 26 août 2022, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Le suivi du (de la) doctorant(e) est assuré par le directeur ou directrice de thèse et l’école doctorale, notamment à travers la mise en place d’un comité de suivi individuel. Celui-ci veille au bon déroulement de la formation doctorale et de sa réalisation dans le temps imparti, en s’appuyant sur la charte du doctorat et la convention individuelle de formation. Il permet au doctorant ou à la doctorante de présenter l’état d’avancement de son projet de recherche, d’évoquer les éventuelles difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre pour les surmonter.

Le comité évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il échange avec le doctorant sur sa poursuite de carrière, s’assure qu’il bénéficie de formations adaptées à son projet de recherche et à son projet professionnel. Il s’assure de sa sensibilisation à l’éthique de la recherche et à l’intégrité scientifique. Il veille à prévenir et le cas échéant à signaler aux instances compétentes pour les traiter, toute forme de conflit, de discrimination et de harcèlement. Le comité de suivi donne son avis sur la réinscription en doctorat à partir de la 3^{ème} année. En 3^{ème} ou 4^{ème} année, le comité de suivi émet un avis sur la possibilité de soutenir la thèse et sur une éventuelle demande de dérogation d’inscription en 4^{ème} année.

Les modalités de composition, d’organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l’ED.

Tout(e) doctorant(e) se voit attribuer un comité de suivi après sa première inscription en thèse. Le comité de suivi individuel est mis en place par l’ED. Celle-ci veille à ce que, dans la mesure du possible, la composition du CSI du (de la) doctorant(e) reste constante tout au long de son doctorat. Le CSI comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse et, si possible, un membre extérieur à l’établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du (de la) doctorant(e). Enfin, l’école doctorale veille à ce que, avant la réunion du CSI, le (la) doctorant(e) soit consulté sur sa composition. Pour cela, au sein de l’ED406, le directeur propose au (à la) doctorant(e) et au (à la) directeur (directrice) de thèse un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse, habilité à diriger des recherches ou équivalent. Pour des raisons pratiques, il sera interne à l’école doctorale et dans le même établissement et pourra agir en tant que président(e) du comité de suivi. Le deuxième membre est choisi d’un commun accord entre le (la) doctorant(e) et le (la) directeur (directrice) de thèse. Il doit être un membre spécialiste de la discipline ou en lien

Ecole Doctorale de Chimie Moléculaire Paris Centre ED 406
Downtown Paris graduate school for molecular chemistry

avec le domaine de la thèse, habilité à diriger des recherches ou équivalent. Ce membre doit disposer d'une expertise suffisante dans le domaine de recherche du (de la) doctorant(e) suivie pour, notamment, s'assurer qu'il (elle) est capable de situer ses travaux dans le contexte scientifique international, présenter la démarche de recherche, l'originalité de ses travaux etc. Ces choix sont validés ou modifiés par le duo doctorant(e)/directeur (directrice) de thèse en accord avec l'ED.

Chaque réunion comprend un entretien individuel entre le comité et le (la) directeur (directrice) de thèse, d'une part et entre le comité et le (la) doctorant(e), d'autre part. Il appartient à chaque doctorant(e) inscrit(e) d'organiser un entretien annuel avec son comité, selon le triptyque suivant : présentation commune sur l'état d'avancement du projet de recherche — d'environ 15 minutes de présentation orale, suivie d'une discussion — avec le comité et le (la) directeur (directrice) de thèse, une discussion isolée entre le comité et le (la) directeur (directrice) de thèse, puis un entretien uniquement avec le (la) doctorant(e). Cette réunion fait ensuite l'objet d'un rapport transmis à l'école doctorale, au (à la) directeur (directrice) de thèse et au (à la) doctorant(e), puis signé par toutes les parties. Le (la) doctorant(e) ajoutera chaque année une copie de cette fiche sur ADUM lors de sa demande de réinscription (ou demande d'autorisation de présenter la thèse en soutenance), ainsi que sa fiche étudiant(e) mise à jour notamment avec la liste des formations suivies au cours de l'année passée (fichiers disponibles ci-dessous), accompagnées de la fiche de présence aux séminaires. **C'est au (à la) doctorant(e) d'organiser le rendez-vous et de s'y présenter avec les fiches doctorant et entretien pré-remplies (fiches ci-dessous).** Un engagement de confidentialité est disponible sur le site de l'ED, que les membres du comité devront signer en préalable à l'entretien (**A remplir uniquement la première année, si la composition du comité reste inchangée**) et qui seront conservées au secrétariat de l'ED. Les comités de suivi devront être réunis en juin-juillet de chaque année (au plus tard septembre de l'année universitaire suivante, sauf cas particuliers), et en tout état de cause avant toute nouvelle réinscription. En 3^{ème} (ou 4^{ème}) année, le comité de suivi émet un avis sur la possibilité de soutenir la thèse. Chaque doctorant(e) est libre d'interagir plus avec son comité de suivi s'il (elle) le désire. Les comités ont été constitués pour apporter une aide à la formation doctorale.

A l'issue de l'entretien, l'ensemble de ces trois documents sera envoyé au secrétariat à Mme Emmanuelle BLIN (emmanuelle.blin.1@sorbonne-universite.fr).

Pour toutes questions, merci de la contacter.

Cyril OLLIVIER

Directeur de l'Ecole Doctorale de Chimie Moléculaire Paris Centre ED 406